

LETTRE DE CONSULTATION

Marché 2016-2

Main-courante – Stade de football Hégenheim

I. Nom et adresse de l'organisme acheteur

Commune de Hégenheim
1 rue de Hagenthal – BP 30
68220 HEGENHEIM
Tel : 03.89.69.18.54 Fax : 03.89.69.21.10

II. Pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire de la Commune

III. Type de procédure

Le marché est passé en procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics

IV. Objet de la consultation

Offre de base : Fourniture et pose d'une main-courante avec dépose et évacuation de la main courante existante

Option : Fourniture et pose d'un pare ballon

Voir annexe 1

V. Modalités d'exécution du marché

- Le présent marché public est régi par le cahier des charges administratives générales (CCAG) applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services – arrêté du 19 janvier 2000 portant approbation du CCAG publié au JORF le 19 mars 2009. Le CCAG-FCS est réputé connu du titulaire.
- L'offre devra comporter les éléments suivants :
 - o La présente lettre de consultation – inclus ses annexes – qui tient lieu de règlement de consultation et de cahier des charges, dûment complétée, paraphée au bas de chaque page, datée et signée.
 - o Une documentation technique du matériel proposé
 - o Une liste succincte de références (voir annexe 1)
 - o Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Délai global de paiement : 30 jours par mandat administratif
- Délai de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.
- Les fournitures et les prestations associées doivent être conformes avec la réglementation européenne et française en vigueur et prendre en compte les exigences essentielles de sécurité et les principes généraux de prévention.
- En cas de conflit qui n'aurait pu être réglé de préférence à l'amiable, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Strasbourg.

VI. Remise des offres

- Date limite de réception des offres : **19 mai 2016 – 12H00**
- Les offres devront être :
 - o Soit adressées par courrier en recommandé avec AR à l'adresse de la Mairie en précisant sur l'enveloppe « Offre pour MAPA main courante Stade ».
 - o Soit remises en mains propre (contre récépissé) à l'accueil de la Mairie
- Les renseignements complémentaires d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de Mlle Elodie Masset – Mairie de Hégenheim, Service Urbanisme – 03.89.69.18.54 ou mail : elodie.masset@hegenheim.fr

- Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de M. Vincent CAIREY-REMONNAY – Mairie de Hégenheim, Service technique – 06.75.23.76.26 ou ct.hegenheim@orange.fr
- Date de publication de la présente lettre de consultation : 03 mai 2016

VII. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Prix : 80%
2. Caractéristiques techniques : 20%

VIII. Négociation

L'acheteur peut négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante. Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats puis transmis à l'acheteur.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiquées à tous les candidats retenus pour négocier.

XIX. Sélection de l'offre

Après analyse des offres définitives, l'acheteur sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés précédemment et en tenant compte de leur ordre d'importance.

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier.

L'acheteur effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

ANNEXE 1 – CAHIER DES CHARGES / BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

A COMPLETER ET SIGNER PAR L'ENTREPRISE

1. CONTEXTE ET BESOIN

Le Club de football local ayant évolué, des mises aux normes du stade s'imposent. La Commune souhaite mettre en place une main courante. L'entreprise retenue devra également assurer le démontage et l'évacuation de la main-courante existante. La fourniture et l'installation d'un pare-ballon est également envisagée, sous forme d'option.

	U	Quant	PU € HT	Total € HT
Démontage et évacuation de la main-courante existante pour recyclage	ml	375		
Main courante avec remplissage en acier galvanisé laqué blanc Main courante en tube rond Ø 60 mm, jonction par tés en aluminium Hauteur hors sol 1.10m, esp. des travées : 2.50m Remplissage sous main courante en panneau grillagé galvanisé blanc en fil horizontal et vertical de Ø 8/6/8 mm	ml	325		
Fourniture et pose de portillon largeur 1m				
Fourniture et pose de porte d'accès largeur 2m en 2 vantaux	u	2		
Fourniture et pose de porte d'accès largeur 3m en 2 vantaux	u	1		
	u	1		
Réalisation de dalle de propreté en béton sur fondation de béton maigre largeur 30 cm centré dans l'axe, y compris terrassement et raccordement du gazon	ml	375		
			TOTAL HT Euros	
			TVA 20%	
			TOTAL TTC Euros	

OPTION : Pare-ballons 2x25m x 6m (à chiffrer obligatoirement) Pare-ballons hauteur 6m. Remplissage en partie basse par panneau grillagé de 2m de haut. . Maille 50x200mm en double fil vertical de 6mm et un fil horizontal de 8mm, galvanisé à chaud, plastifié vert Ensemble pare-ballon	ml	50		
			TOTAL HT Euros	
			TVA 20%	
			TOTAL TTC Euros	

ANNEXE 1 – CAHIER DES CHARGES / BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

2. VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

3. DOCUMENTS TECHNIQUES

L'entreprise devra remettre une fiche technique du matériel proposé.

4. DELAI D'INTERVENTION

En remettant son offre, l'entreprise s'engage impérativement à réaliser les travaux courant juillet/août 2016. Date limite impérative de fin de travaux: 19 août 2016

5. VISITE SUR SITE

La visite sur site n'est pas obligatoire. Cependant, **en tout état de cause, les candidats sont réputés connaître le site et l'avoir visité.** En conséquence, ils ne pourront élever aucune réclamation ni former aucune demande ultérieure fondée sur une méconnaissance alléguée du site et de ces contraintes techniques.

Personne à contacter pour effectuer une visite: M. CAIREY-REMONNAY Vincent au 06.75.23.76.26 (Responsable des services techniques)

6. LISTE DE REFERENCES : à joindre (2 pages maximum)

Cachet et signature du candidat :

ANNEXE 2 – IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale	
Adresse	
N° Téléphone	
Courriel	
N°RCS	
Forme juridique de la société (SA, SARL...)	

2. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le candidat est-il en redressement judiciaire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

(si le candidat est en redressement judiciaire fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet).

Je soussigné, M. Mme, Melle.....,

Fonction :..... dûment habilité en engager la société :

.....

(Le candidat joindra le cas échéant :

- les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat;
- en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les candidats au stade de la passation du marché)

- déclare que la société ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir,
- déclare sur l'honneur que la société a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Article 46 du code des marchés publics).

ANNEXE 2 – IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR

- atteste sur l'honneur que la société n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail.
- atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L. 143-5, L , et L. 620-3 du code du Travail.
- Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,

Le candidat établi dans un Etat membre de la Communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France.

Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.

Date :

Cachet et signature du candidat :